

# Rapport final de la concertation continue

Nom du projet

**RELIEVE**

Dates de la concertation continue  
Suspendue

Garant

désigné par la CNDP  
**Jean Raymond WATTIEZ**

Date de remise du rapport, le 25 novembre  
2024



commission  
nationale du  
débat public



# FICHE D'IDENTITE DU PROJET SUSPENDU DEPUIS LE 24 OCTOBRE 2024

## Maitre d'ouvrage :

Le projet RELIEVE (pour Recycling of Li-ion batteries for Electric Vehicle) est porté par le groupe ERAMET, groupe minier et métallurgique français, originaire de Nouvelle-Calédonie, implanté sur 5 continents et comptant plus de 10 000 collaborateurs. Il agit dans le secteur de l'extraction et de la valorisation de métaux (manganèse, nickel, cobalt, sables minéralisés...). Il est implanté depuis 1978 à Dunkerque au travers d'une fonderie de ferromanganèse : Eramet-Comilog.

## Contexte du projet :

Le projet ReLieVe est le fruit d'un programme de R&D et de pilotage mené depuis 2018 au sein du centre de Recherche et d'Innovation d'ERAMET situé à Trappes dans les Yvelines.

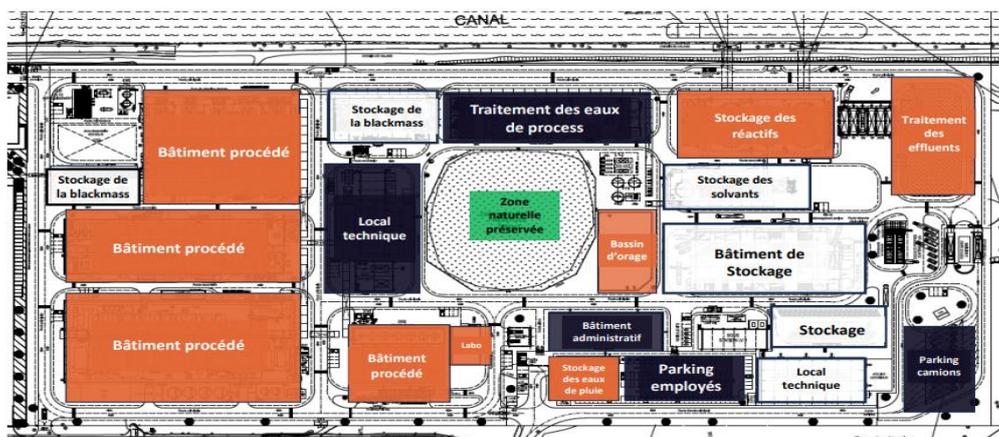
Pour l'approvisionnement de cette future usine, ERAMET a engagé des discussions avec les différentes parties prenantes de la filière. L'usine serait alimentée par de la blackmass issue du traitement mécanique des batteries, qui serait réalisé sur d'autres sites dont celui de SUEZ également en projet à Dunkerque.

## Localisation du projet :

Le site d'implantation du projet est situé au sein du Grand Port Maritime de Dunkerque (GPMD), sur la commune de Dunkerque (59), dans la région des Hauts-de-France.

Le site est situé au Sud-Est de la plateforme de TotalEnergies établissement des Flandres et au Sud de la future usine SUEZ de démantèlement des batteries, sur un terrain appartenant au Grand Port Maritime de Dunkerque.

Le terrain s'étend sur 13 hectares et est actuellement vierge. Le schéma prévisionnel d'implantation de l'usine a été présenté comme ci-dessous par ERAMET. Au centre figure, encadrée en vert, la zone naturelle qui serait préservée.



> Figure 12 : Schéma préliminaire d'implantation. Source : Eramet, 2024.

## Objectifs du projet selon le MO :

Le projet vise une capacité de traitement totale de 25 000 tonnes de *blackmass* par an, provenant de 50 000 tonnes de modules de batteries d'environ 200 000 véhicules électriques. Cette capacité de traitement répondrait à 10% de la demande de recyclage à l'échelle de l'Europe d'ici 2030. Selon ERAMET la non réalisation du projet pourrait freiner le développement du « cluster » de la batterie dans les Hauts-de-France en privant les acteurs industriels déjà implantés d'une solution de recyclage de leurs rebuts de production et d'un approvisionnement local en matériaux stratégiques pour la production de leurs batteries.

## Caractéristiques principales :

**Coût :** L'investissement global du projet est aujourd'hui estimé à plus de 300 millions d'euros.

**Calendrier initial prévu :** ERAMET prévoit de déposer sa demande d'autorisation environnementale (DDAE) et son permis de construire à la fin du second trimestre 2024. L'enquête publique pourrait se tenir au 4<sup>ème</sup> trimestre 2024. En fonction de la date des autorisations, le chantier pourrait démarrer courant 2025. La mise en fonctionnement de l'usine interviendrait en 2027.

## RAPPEL DES RECOMMANDATIONS DE LA CONCERTATION PREALABLE SUR LES INCERTITUDES QUI PESAIENT ENCORE SUR LE PROJET

Dans le bilan de la concertation préalable les garants en s'appuyant sur les questions du public interrogeaient en ces termes ERAMET : « l'apport en matière première, à savoir la *blackmass* permettra-t-il d'atteindre l'objectif fixé de traiter 25 000 t par an ».

L'industriel avait alors apporté la réponse suivante : « Bien sûr que le but du projet est de recycler des scrap, des rebuts de Gigafactories locales mais nous ne pouvons pas aujourd'hui officiellement vous donner plus de précision. »

Dans leurs demandes de précision adressées à ERAMET les garants indiquaient notamment qu'il conviendrait que des précisions soient apportées sur les quantités mobilisables de rebuts de fabrication provenant des méga-usines de production de batteries électriques.

## SUITES DONNEES PAR LE MAITRE D'OUVRAGE A LA CONCERTATION PREALABLE POUR LEVER LES INCERTITUDES QUI PESAIENT SUR LE PROJET

Concernant l'origine de la *blackmass*, Eramet a confirmé sa volonté d'avoir recours à un approvisionnement local, notamment et principalement grâce à l'usine construite par SUEZ. Ce projet serait situé au nord du projet Eramet. Le but de l'usine SUEZ est de traiter 65 000 tonnes de batteries pour produire 25 000 tonnes de *blackmass* chaque année. Le taux de rebuts des Gigafactories est supérieur à 20% au démarrage. Dans le meilleur des cas, après quelques années de mise au point, les meilleures performances font état de 8 à 10% de rebuts. Sur ces bases là et les annonces de création de Gigafactories en Europe, Eramet estime que le projet ReLieVe représenterait 10% des parts de marché. Les équipes commerciales travaillent sur des négociations pour sécuriser le volume de rebuts provenant des Gigafactories du sol français et européenne

# ARRÊT DE LA CONCERTATION CONTINUE SUITE À LA SUSPENSION DU PROJET

Par un avis du 24 juillet 2024 la Commission nationale du débat public a constaté que le document publié par le maître d'ouvrage, en réponse au bilan de la concertation préalable, répond à l'ensemble des questions, arguments et contributions posés par le public, ainsi qu'aux recommandations des garants.

Par décision du même jour la Commission nationale du débat public prend acte du bilan des garants en date du 21 mai 2024, prend acte de la réponse du maître d'ouvrage de juin 2024 et désigne M. Jean Raymond WATTIEZ en qualité de garant chargé de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique associée à l'autorisation environnementale de ce projet.

**La préparation de la concertation continue sera à peine ébauchée et sera stoppée après réception du courriel, daté du 24 octobre 2024, par lequel ERAMET fait part au Président de la Commission nationale du débat public de sa décision de suspendre le projet. A la suite de cette information le garant produit ce rapport final qui met fin à sa mission.**

## Le courriel est reproduit ci-dessous

Monsieur Le Président, Monsieur le Directeur,

Nous vous informons par le présent mail de la suspension du projet ReLieVe de recyclage de batteries sur Dunkerque dont la concertation préalable s'était déroulée sous l'égide de la CNDP et dont le dernier avis avait été émis lors de la séance du 27 juillet 2024.

Le Groupe Eramet a en effet poursuivi sur le trimestre, en partenariat avec Suez, les études de faisabilité (économiques et techniques) relatives au projet de recyclage de batteries en France.

La chaîne de valeur des batteries de véhicules électriques en Europe a cependant connu des évolutions majeures ces derniers mois. Il existe aujourd'hui de fortes incertitudes, d'une part, sur l'approvisionnement en matières premières de l'usine, et d'autre part, sur les débouchés du recyclage, en l'absence de projets de précurseurs de cathodes européens de maturité suffisantes. Ces évolutions ne permettent plus de réunir les conditions nécessaires à la poursuite de ce projet pour le moment. En conséquence, Eramet a pris la décision de suspendre son projet d'usine hydro métallurgique de recyclage de batteries en France.

Convaincu de la nécessité de développer une économie circulaire des métaux critiques sur le sol européen, Eramet continuera à étudier les fondamentaux de marché nécessaires à la compétitivité d'un tel projet.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments les plus respectueux.